

# Inégalités et Justice sociales face aux transitions

avec Agnès MICHELOT (La Rochelle Université)

Vendredi 18 octobre 2024 à 12h

## Objectifs

- Définitions
- La justice sociale comme pilier de la transition écologique
- Changement climatique et inégalités
- La justice climatique dans les politiques publiques

# I- Définitions

- Justice sociale
- Justice environnementale
- Justice climatique

## Définir la justice sociale

- justice sociale s'intéresse à la manière dont la société doit distribuer les ressources rares entre des personnes dont les revendications s'opposent, et cherche à mettre en évidence une norme d'impartialité qui puisse fonder en raison la résolution de leurs différends.
- La justice sociale désigne l'ensemble des principes qui définissent la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus.

## Justice environnementale

- La justice environnementale s'inscrit dans différents contextes socio-politiques (environmental justice) : pays anglosaxons, pays européens, cas de la France
- La justice environnementale, en droit international, est lié au concept de développement durable
- Justice implique :
  - ↳ La répartition équitable des ressources
  - ↳ La justice procédurale
  - ↳ La garantie d'un droit à un environnement sain et équilibré
- L'équité :
  - ↳ L'équité intergénérationnelle
  - ↳ L'équité intragénérationnelle

## Justice climatique : le Constat scientifique

- GIEC : les risques auxquels auront à faire face les populations sont inégalement répartis et sont généralement plus importants pour les personnes et les communautés défavorisées à tous les niveaux de développement.
- « *que les populations marginalisées sur les plans social, économique, culturel, politique, institutionnel (...) sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques ainsi qu'à certaines stratégies d'adaptation et d'atténuation (...). Les différences de vulnérabilités et d'exposition aux risques résultent de facteurs non liés au climat et d'inégalités aux dimensions multiples ayant souvent pour origine des processus de développement inégal.* »

Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC - Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité, page 6 ([www.ipcc-wg2.gov/AR5](http://www.ipcc-wg2.gov/AR5))

## La justice climatique : constat par la société civile

- En 2010, le Forum international de la justice climatique, réunion d'associations, d'Organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations des sociétés civiles affirme que la crise climatique n'est pas seulement une crise liée au réchauffement planétaire. C'est une crise politique, une crise alimentaire et énergétique en plus d'être une crise écologique.
- Sous l'angle syndical, plusieurs raisons justifient l'intérêt pour le concept de justice climatique parmi lesquelles un lien fort entre le modèle économique actuel et le changement climatique. Le défi climatique implique notamment une transformation fondamentale du modèle productif en veillant à ce que la situation des travailleurs et des communautés fragiles ne s'en trouve pas aggravée.
- Des mouvements éthiques ou religieux s'emparent également du sujet.

**la justice climatique représente une attente sociale exprimée par plusieurs composantes de la société civile qui tout en ayant des conceptions variées replacent les enjeux climatiques sous l'angle éthique, économique, social mais aussi sous celui des responsabilités des politiques publiques**

## Différentes approches de la justice climatique

- Justice climatique revendiquée
- Justice climatique « négociée »
- Justice climatique : projet de solidarité

## Justice revendiquée : lutte contre les inégalités

Les mouvements d'opinion qui vont porter la justice climatique comme une revendication majeure dans les arènes internationales depuis les années 2000 avec le premier sommet sur le sujet qui se tient en marge de la COP6 de la CNUCC s'appuient sur le constat d'une quadruple inégalité :

- -la responsabilité causale pour la création et l'accroissement du changement climatique repose principalement et avant tout sur les pays développés et sur les populations les plus riches : inégalité de responsabilité
- -les conséquences de la perturbation du système climatique touchent de manière forte et disproportionnée les populations les plus pauvres ces populations sont les moins à même de trouver des moyens d'adaptation : inégalité d'exposition aux risques climatiques et de conséquences
- - les populations les plus pauvres et les plus impactés vont n'avoir d'autre choix que de recourir en urgence à des moyens de développement non durables qui participeront à l'accélération de la dégradation de l'environnement : inégalité d'accès à des solutions viables
- - les modalités de gouvernance de l'enjeu climatique montrent une distorsion dans l'accès aux modalités d'information et de participation avec potentiellement des politiques climatiques creusant les inégalités sociales. Des revendications s'expriment sous l'angle de la démocratie.. La justice climatique se définit par rapport à un système de gouvernance climatique qui exclut les principales victimes des changements climatiques.

## La justice climatique élaborée et négociée

- Les échecs et les réussites des mouvements d'opinion pour défendre une justice climatique entre les Etats et entre les individus, sont étroitement liés aux évolutions des engagements climatiques sur le plan international. Le régime climatique international est très loin de répondre aux nombreuses revendications portées par la société civile en matière de justice climatique.
- C'est à partir de la connaissance des facteurs de vulnérabilité, d'une typologie des vulnérabilités et des groupes et/ou individus concernés et des processus de cumuls de vulnérabilités que des mécanismes de responsabilisation peuvent se mettre en place.
- Ces disparités deviennent des injustices avec la prise de conscience que ces inégalités sont provoquées par des comportements destructeurs du système climatique en contradiction avec le droit de toute personne de vivre dans un environnement sain.

# La justice climatique : un projet de solidarité

- ▶ Cette mise en responsabilité des sociétés passe par l'évolution et la mobilisation de stratégies d'action soutenues par des mécanismes institutionnels et des instruments juridiques adaptés.
- ▶ Cela implique des stratégies multi-échelles notamment sous l'angle conjointement des implications pour les individus, les communautés, les territoires sous juridiction nationale et au-delà des juridictions nationales, des acteurs publics et privés, des Etats.
- ▶ D'une certaine manière cela s'est traduit par l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux qui sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et assurer la paix et la prospérité.

## Justice climatique et inégalités

- La justice climatique connaît plusieurs approches en fonction de ceux qui s'y intéressent et la revendiquent.
- Elle trouve cependant ses premières expressions dans le régime climatique mis place par la CCNUCC de 1992 et une première (mais timide) reconnaissance dans le Préambule de l'Accord de Paris de 2015

## Justice climatique en droit

- La convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, fondatrice de ce régime, prévoit qu'« *il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives* ».
- Il s'agit donc de tenir compte à la fois de la responsabilité historique des émetteurs, de la capacité à agir des pays riches, et aussi du droit de tous au développement. Ce principe permet de considérer que, si tous les États sont dans l'obligation de protéger le système climatique, leurs obligations varient en fonction du niveau et des besoins de leur développement

# Préambule accord de paris, 2015

- ▶ « Notant qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par **certaines cultures** comme la Terre nourricière, et notant l'importance pour certaines de la notion de « justice climatique », dans l'action menée face aux changements climatiques, »

# Inégalités et Justice sociales face aux transitions, avec Agnès Michelot

## Définitions «institutionnelles »

- Accord de Paris sur le climat de 2016 (Préambule)
- Avis du Conseil économique social environnemental, 27 septembre 2016
- Avis du comité économique et social européen, 17 octobre 2017.
- Plan national d'adaptation au changement climatique 2

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE



La justice climatique :

- est un **objectif**, expression de l'intérêt général qui doit guider de manière transversale les politiques publiques
- porte une nouvelle **logique d'élaboration et d'articulation de ces politiques**
- permet de préserver efficacement et durablement **le droit à un environnement sain pour tous**, y compris pour les plus démunis, les plus exposés et les plus vulnérables au changement climatique



- la justice climatique est **une stratégie d'action** pour faire face aux inégalités.
- les crises écologiques sont aussi des crises sociales et que les inégalités environnementales contribuent à aggraver les inégalités sociales.
- Même limité à 2°C, le réchauffement aura des conséquences auxquelles notre société devra s'adapter avec, en l'absence de mesures, **le risque que ne se creusent les inégalités entre ceux qui disposent de moyens pour le faire et ceux qui n'en disposent pas.**
- **L'objectif central de la justice climatique est de tout faire pour que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités.**

# Comité économique et social européen

avis 17 octobre 2017

Le concept de justice climatique définit le changement climatique mondial comme une question d'ordre politique et éthique, et pas strictement environnemental. Il est généralement envisagé dans un contexte mondial d'interdépendance spatiale et temporelle, et s'appuie sur le constat que les catégories les plus vulnérables et les plus pauvres de la société sont souvent les plus affectées par les effets du changement climatique, et ce, alors même que ces catégories sont les moins responsables des émissions ayant conduit à la crise climatique

**II**

# **Justice sociale : pilier de la transition écologique ?**

**Les enjeux du développement**

la prise en considération de la vulnérabilité

- Pour devenir un objectif opérationnel de la lutte contre les inégalités et rendre possible les consensus sur l'action, la justice climatique doit prendre en compte les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux.
- La justice climatique s'inscrit dans le contexte de l'évolution des conceptions du développement et du développement durable
- Les plans d'atténuation et d'adaptation ne doivent pas creuser les inégalités mais au contraire permettre leur diminution.

# Le champ des inégalités

- ▶ La notion d'inégalités a fait l'objet de différentes définitions dans des champs disciplinaires variés notamment en philosophie, en économie, en sociologie, en géographie et bien sur en droit .
- ▶ Il en ressort une meilleure connaissance des groupes vulnérables, des types de vulnérabilité sociale et environnementale, des interactions entre les différents groupes, des effets des politiques publiques sur les différents groupes et leur vulnérabilité cependant que les effets des changements climatiques se font sentir à tous les niveaux : individuel, collectif, générationnel, territorial dans un contexte d'urgence écologique déclarée.

- Dans les années 70 : Explosion démographique (chaque année plus de 60 Millions de personnes, des pays mènent une politique nataliste : Chine, Algérie),
- crise de l'énergie
- effets néfastes d'une industrialisation incontrôlée
- fin de période de croissance : chômage

## Fondements du droit du développement durable

- 1972 : conférence de Stockholm sur l'environnement
- 1987 : Brundtland Report (Commission sur l'environnement et le développement)
- 1992 : Conférence de Rio sur environnement et développement
- 1997 Assemblée Générale Nations unies - session spéciale sur le développement durable
- Déclaration du Millénaire des Nations Unies du 18 sept 2000
- Sommet mondial pour le développement durable de 2002
- Conférence de Rio+20
- L'Agenda 2030 du développement durable, septembre 2015

## Développement durable

Alors que le **développement** était perçu comme synonyme de croissance économique, le **développement durable** introduit une vision environnementaliste qui insiste sur le respect des ressources limitées et non renouvelables de la planète.

## Développement durable/soutenable

- Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et à venir. (...)
  - Rapport Brundtland, CMED, 1987

## Principes de droit du développement durable

- Le devoir d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles
- le principe d'équité et d'éradication de la pauvreté
- le principe de responsabilités communes mais différenciées
- principe de précaution appliqué à la santé humaine et au maintien des écosystèmes
- principe de participation du public, d'accès à l'information et à la justice
- principe de bonne gouvernance

## Objectifs développement durable (ODD- ONU)

- L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies(ONU) a adopté 17 objectifs de développement durable(ODD),déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030.Ces objectifs et cibles constituent pour les États une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Trois buts essentiels sont poursuivis:

- •lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices;
- •faire face au défi climatique;
- •mettre fin à l'extrême pauvreté.

## Développement durable, lutte contre les inégalités : évolution du concept de développement

- Évolution du concept et des indicateurs de développement (économiques, sociaux, culturels, environnementaux)
- *L'index du développement humain : The HDI simplifies and captures only part of what human development entails. It does not reflect on inequalities, poverty, human security, empowerment, ...*

## Human Development Index (HDI)

DIMENSIONS

Long and healthy life

Knowledge

A decent standard of living

INDICATORS

Life expectancy at birth

Expected years  
of schooling

Mean years  
of schooling

GNI per capita (PPP \$)

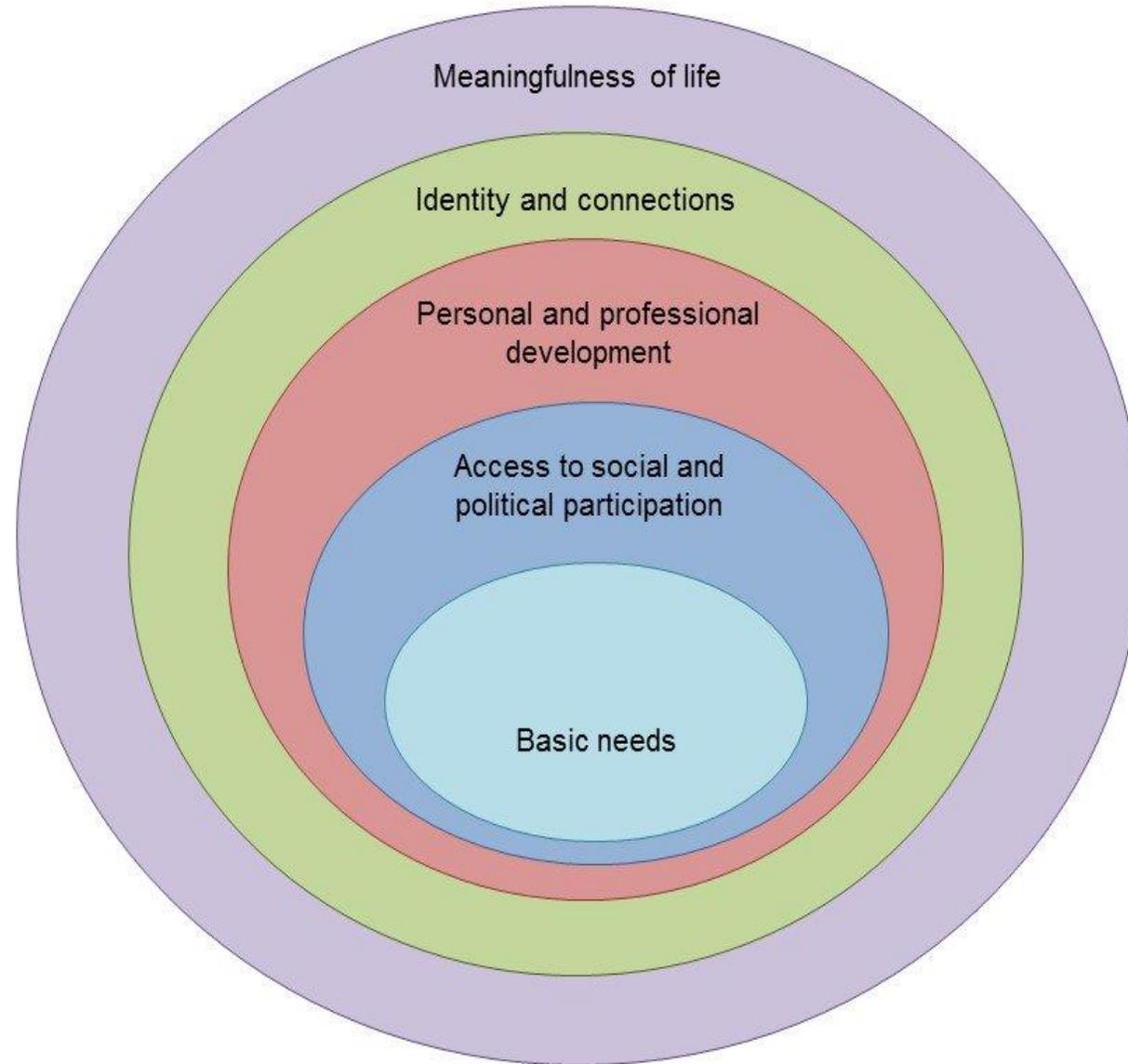
DIMENSION  
INDEX

Life expectancy index

Education index

GNI index

**Human Development Index (HDI)**



# III- Effets des changements climatiques sur les inégalités

- Définition du changement climatique
- Quelle est la situation mondiale, en Europe, en France

# Qu'est-ce que le changement climatique ?

- ▶ Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat (GIEC):

« Il s'agit d'un changement dans l'état du climat qui peut être identifié (par exemple, avec des tests statistiques) à travers de changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pour une période de temps -typiquement des décennies ou plus long. **Ce changement peut être dû à des variabilités naturelles ou causées par des activités humaines** ».

- ▶ Selon la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC):

« On entend par 'changements climatiques' des changements de climat qui sont **attribués directement ou indirectement à une activité humaine** altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

# Changement climatique dans le monde

- ▶ les températures moyennes mondiales ont augmenté considérablement depuis la révolution industrielle. la dernière décennie (2011-2020) fut la plus chaude jamais enregistrée. des 20 années les plus chaudes, 19 ont eu lieu depuis 2000.
- ▶ la température moyenne de la planète est aujourd'hui 0,95 à 1,20°C plus élevée qu'à la fin du 19ème siècle. selon les scientifiques, une augmentation de 2°C par rapport aux niveaux pré-industrialisés aurait des conséquences dangereuses et catastrophiques sur le climat et l'environnement. c'est pourquoi la communauté internationale considère que le réchauffement climatique doit rester bien en deçà d'une augmentation de 2°C.

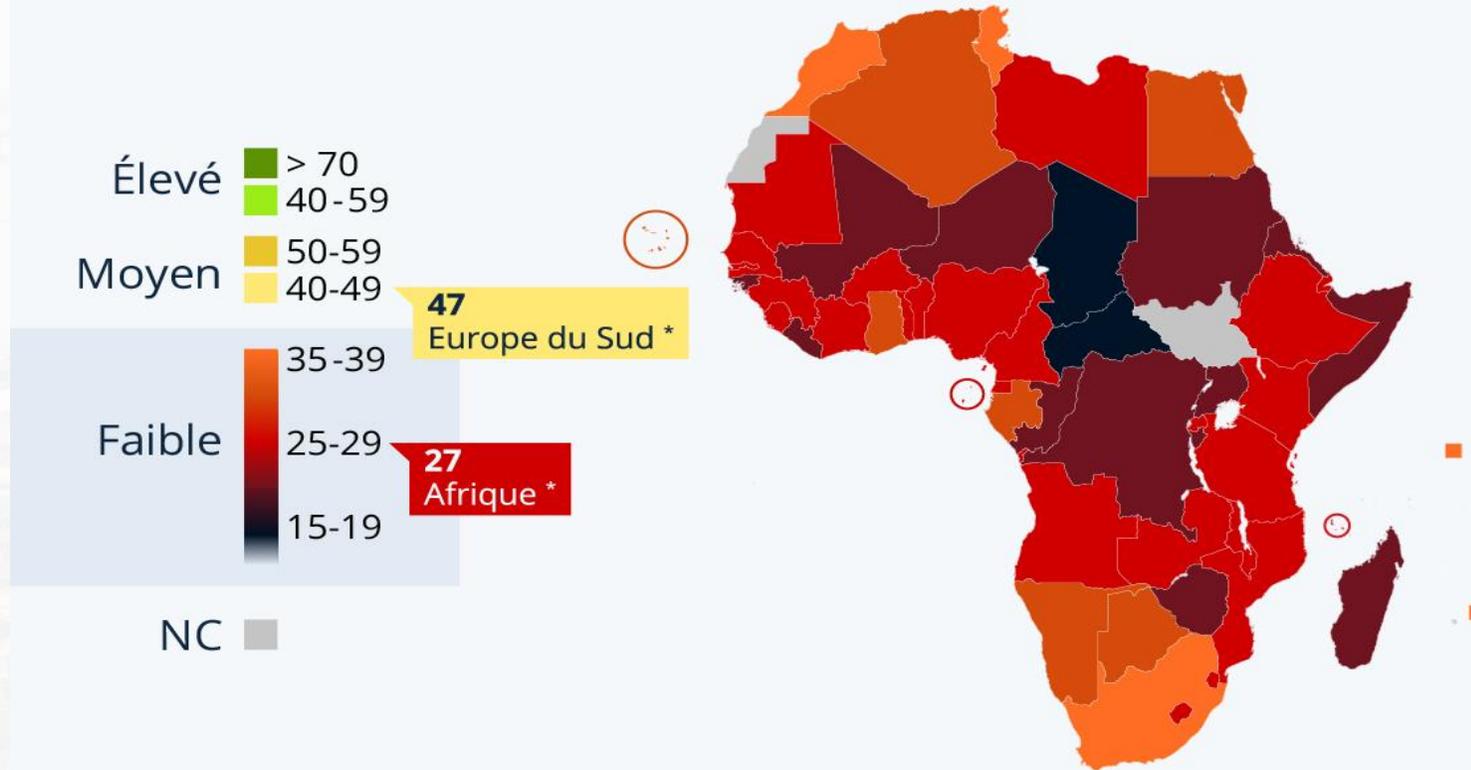
## Inégalités, territoires

C'est au travers de l'examen de l'impact sur la santé des pollutions et nuisances que le croisement des questions écologiques et des questions sociales s'opère le plus naturellement, dans la mesure où cet examen fait apparaître de manière nette et documentée, des inégalités socioéconomiques d'exposition, qui peuvent souvent être territorialisées.

- Tous les pays et tous les territoires ne sont pas soumis aux mêmes risques climatiques et ne disposent pas des mêmes moyens pour s'adapter. Au niveau planétaire, le réchauffement climatique va peser sur la production agricole, rendre plus difficile la situation de centaines de millions d'agriculteur.trice.s et générer des pénuries.
- En France, les conséquences du réchauffement climatique seront importantes pour l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture, et de façon peut-être plus proche, pour la viticulture.
- La situation est caractérisée par des inégalités physiques, géographiques, climatiques importantes, en France métropolitaine et entre celle-ci et ses Outre-mer qui eux-mêmes présentent une grande diversité.

# Changement climatique : l'Afrique en première ligne

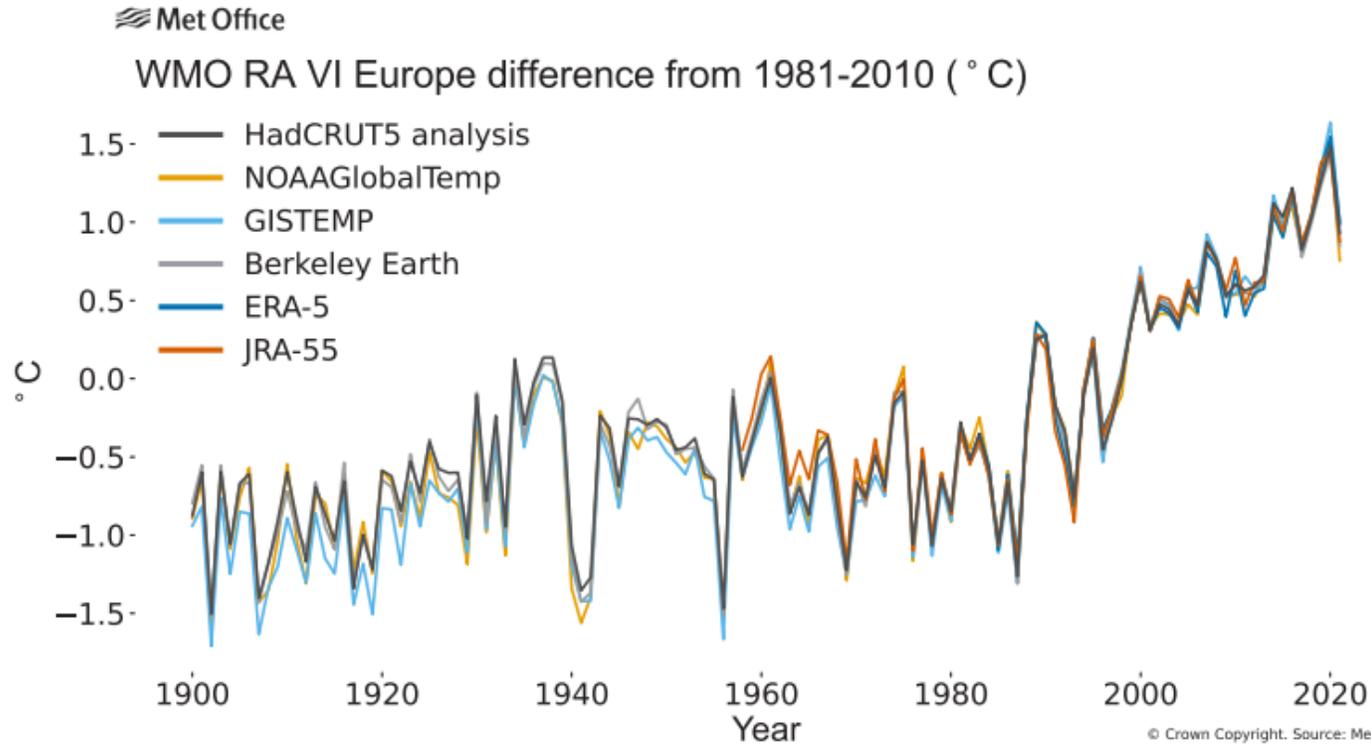
Indice de résilience climatique des pays africains en 2022



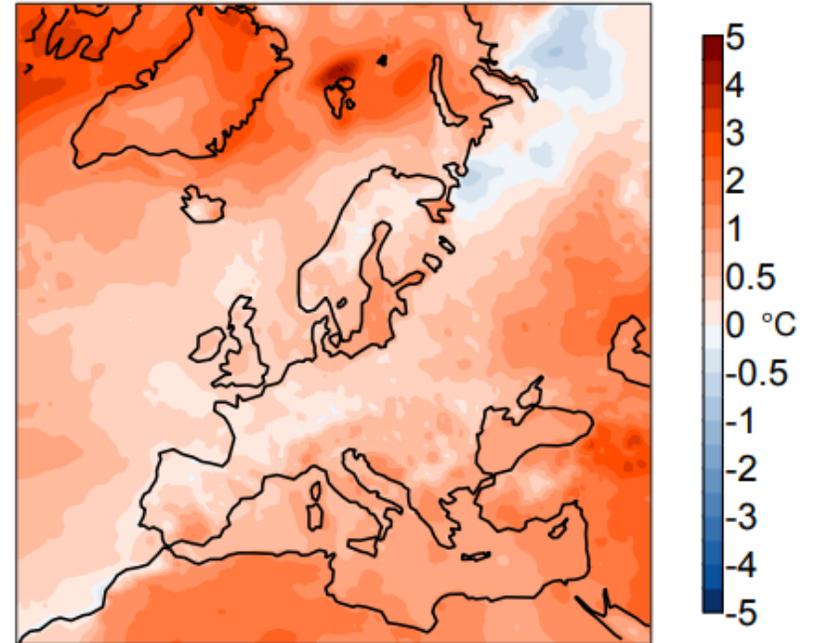
Basé sur l'évaluation de 180 pays : exposition et capacité de préparation/adaptation.

\* Moyennes : 10 pays pour l'Europe du Sud, 53 pour l'Afrique.

Sources : Henley & Partners, calculs Statista



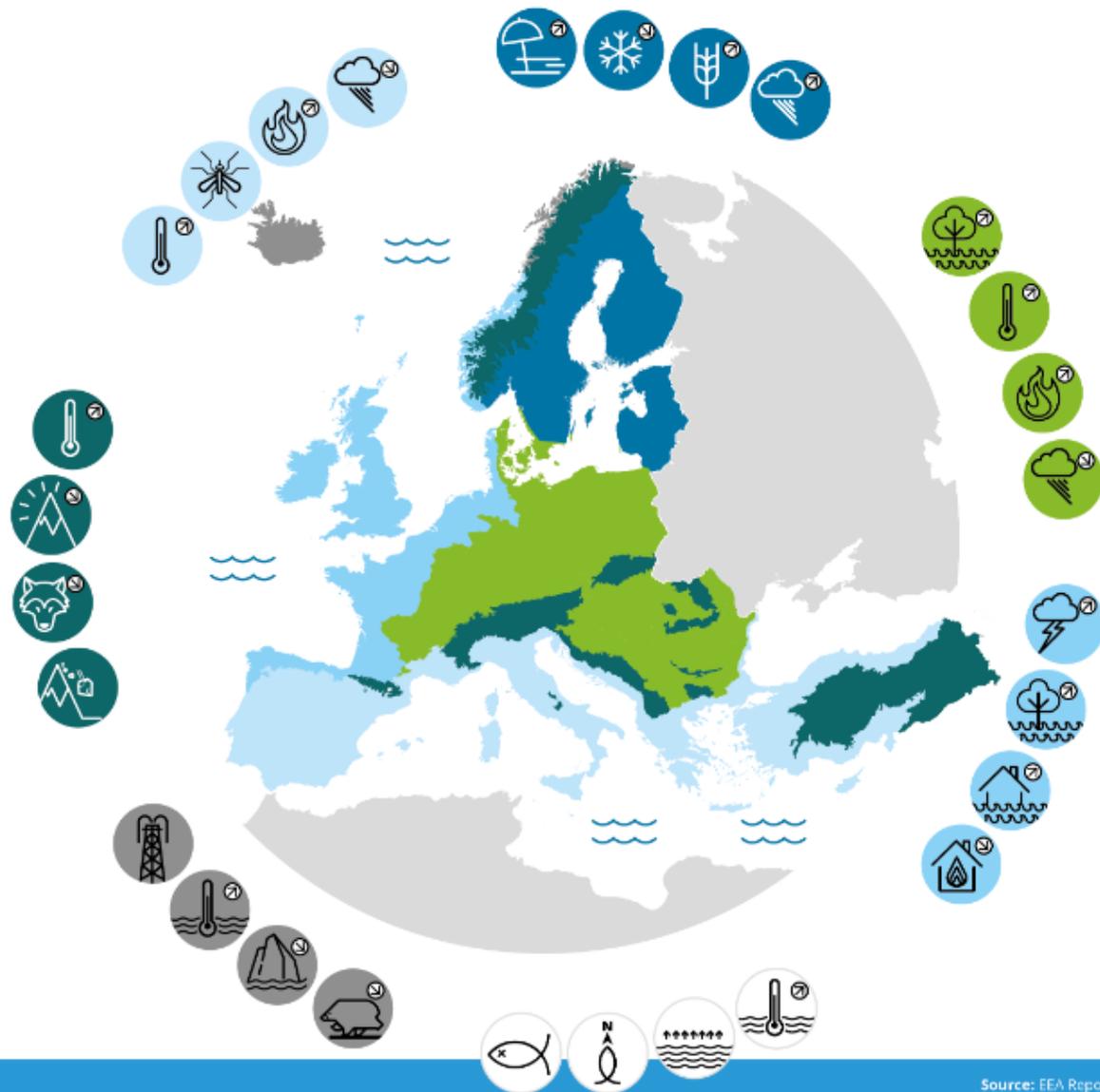
2021 mean surface air temperature anomaly



Reference period: 1981-2010, Data source: ERA5, Credit: C3S/ECMWF

# Climate change impacts in Europe's regions

Climate change is projected to impact the availability of water in Europe, putting additional pressure on southern regions already facing water stress. Other parts of Europe are expected to face more frequent flooding events, while low-lying regions are at risk from storm surges and sea level rise.



## Mediterranean region

- Large increase in heat extremes
- Decrease in precipitation and river flow
- Increasing risk of droughts
- Increasing risk of biodiversity loss
- Increasing risk of forest fires
- Increased competition between different water users
- Increasing water demand for agriculture
- Decrease in crop yields
- Increasing risks for livestock production
- Increase in mortality from heat waves
- Expansion of habitats for southern disease vectors
- Decreasing potential for energy production
- Increase in energy demand for cooling
- Decrease in summer tourism and potential increase in other seasons
- Increase in multiple climatic hazards
- Most economic sectors negatively affected
- High vulnerability to spillover effects of climate change from outside Europe

## Boreal region

- Increase in heavy precipitation events
- Decrease in snow, lake and river ice cover
- Increase in precipitation and river flows
- Increasing potential for forest growth and increasing risk of forest pests
- Increasing damage risk from winter storms
- Increase in crop yields
- Decrease in energy demand for heating
- Increase in hydropower potential
- Increase in summer tourism

## Continental region

- Increase in heat extremes
- Decrease in summer precipitation
- Increasing risk of river floods
- Increasing risk of forest fires
- Decrease in economic value of forests
- Increase in energy demand for cooling

## Atlantic region

- Increase in heavy precipitation events
- Increase in river flow
- Increasing risk of river and coastal flooding
- Increasing damage risk from winter storms
- Decrease in energy demand for heating
- Increase in multiple climatic hazards

## Coastal zones and regional seas

- Sea level rise
- Increase in sea surface temperatures
- Increase in ocean acidity
- Northward migration of marine species
- Risks and some opportunities for fisheries
- Changes in phytoplankton communities
- Increasing number of marine dead zones
- Increasing risk of water-borne diseases

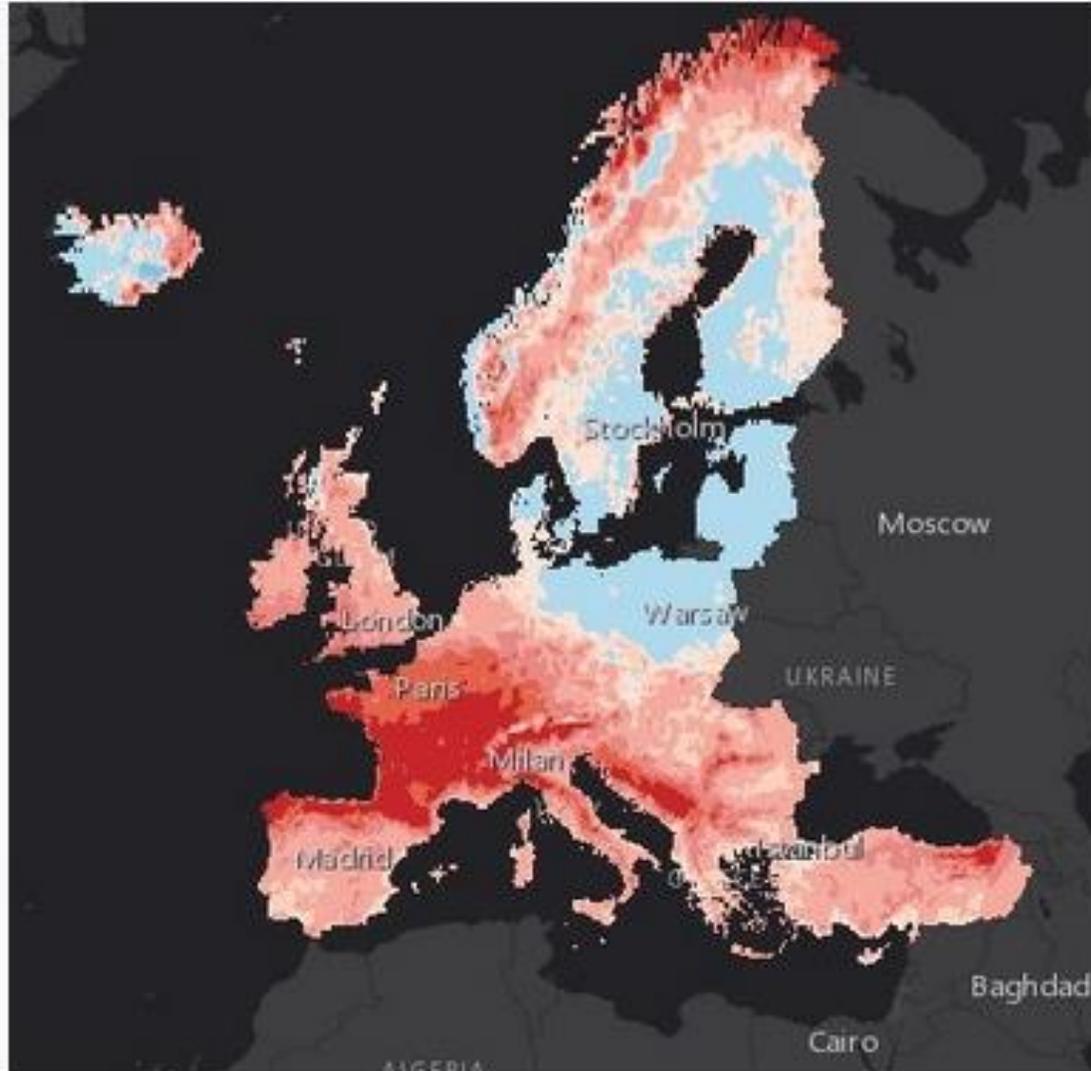
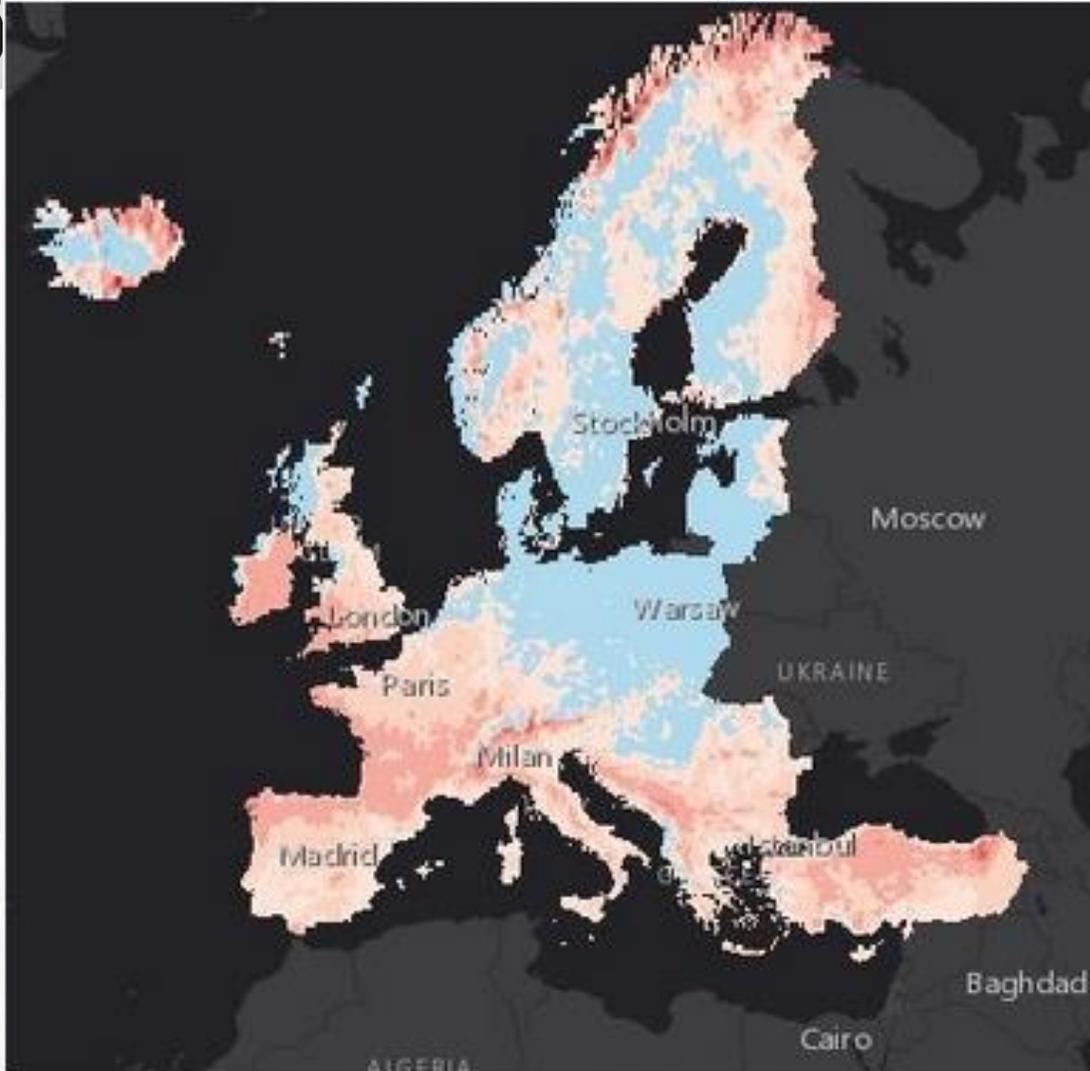
## Arctic region

- Temperature rise much larger than global average
- Decrease in Arctic sea ice coverage
- Decrease in Greenland ice sheet
- Decrease in permafrost areas
- Increasing risk of biodiversity loss
- Some new opportunities for the exploitation of natural resources and for sea transportation
- Risks to the livelihoods of indigenous peoples

## Mountain regions

- Temperature rise larger than European average
- Decrease in glacier extent and volume
- Upward shift of plant and animal species
- High risk of species extinctions
- Increasing risk of forest pests
- Increasing risk from rock falls and landslides
- Changes in hydropower potential
- Decrease in ski tourism

Source: EEA Report No 01/2017 — Climate change, impacts and vulnerability in Europe 2016.



**Projected change in fire danger (%)**  
based on the Canadian Fire Weather Index



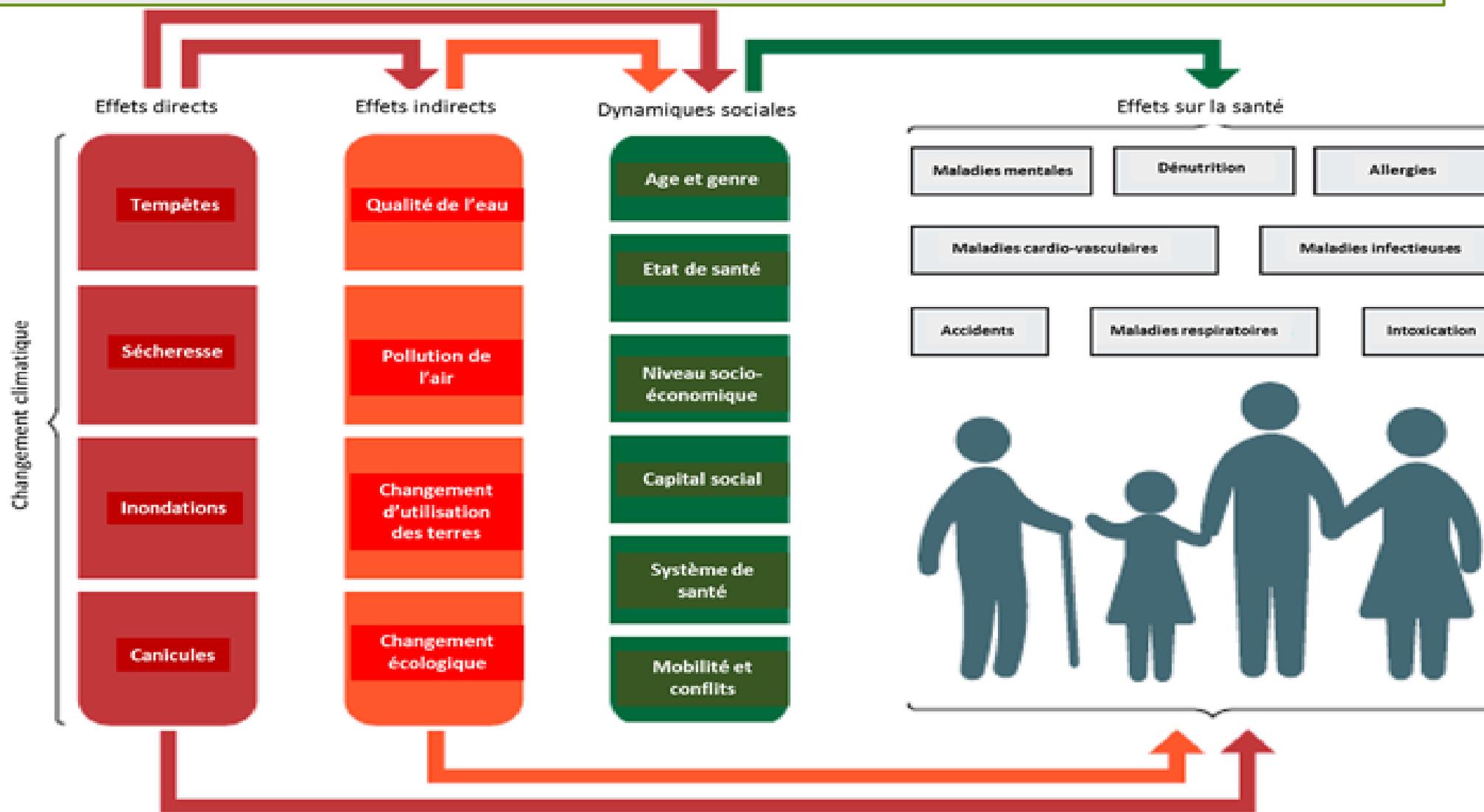
# justice climatique et territoires

- ▶ Un scénario à +3° aurait de graves conséquences en : canicules, sécheresses...
  - ▶ les impacts sur la **santé** humaine seraient décuplés
  - ▶ certains **territoires** seront exposés à des risques exacerbés ;
  - ▶ les **secteurs d'activité** seront affectés

# Justice climatique et santé

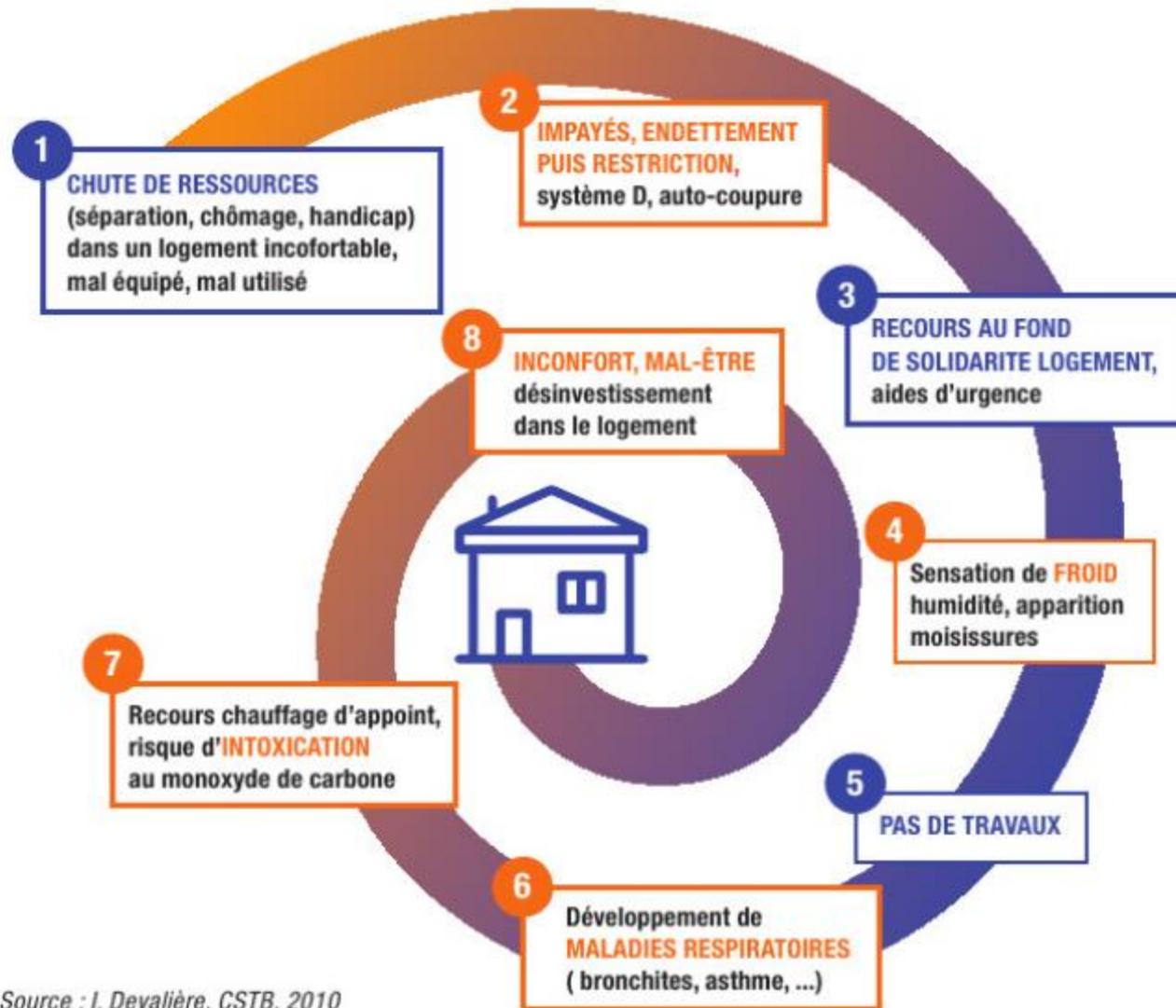
- ▶ Impacts directs (vulnérabilités à des événements climatiques majeurs, tempêtes, inondations...)
- ▶ Impacts indirects (par l'intermédiaire des systèmes naturels ; allergies, maladies, risques vasculaires, respiratoires...)
- ▶ Impacts liés aux dégradations sociales et environnementales (exposition aux pollutions, stress psychologique...)

Figure : Effets directs et indirects du changement climatique sur la santé (adapté de Watts 2015); rapport Acclimaterra 2017 (coord. V Migeot)



# De la précarité énergétique à la vulnérabilité énergétique ?

- ▶ Définition :
- ▶ 1. Caractère multidimensionnel des causes à l'origine de la privation d'énergie
- ▶ 2. la complexité de mesurer le phénomène
- ▶ 3. Conséquences sur les individus et, in fine, sur la société



Source : I. Devalière, CSTB, 2010

# Consommation énergétique des ménages

**Trois principales raisons de fragilisation** des ménages en matière de consommation énergétique sont identifiées :

- faiblesse de revenus,
- mauvaise qualité thermique des logements et
- hausse des prix de l'énergie.

Ces trois critères agrégés conduiraient les ménages les plus modestes à dédier plus de 10 % de leur revenu aux dépenses énergétiques pour atteindre un niveau de confort thermique convenable. C'est le cas en France comme dans d'autres pays d'Europe avec la question centrale du "reste à vivre" pour les ménages.

# Une forte hausse des impayés en 2021

- ▶ Un ménage est considéré en précarité énergétique lorsque ses dépenses en énergie pour son logement sont supérieures à 8% de ses revenus (pour des revenus mensuels par personne inférieurs à 1 450 euros).
- ▶ En 2021, un quart des ménages a été confronté à une difficulté à payer la facture énergétique (contre 10% en 2019). Les 18-34 ans sont les plus affectés (46% contre 32% en 2020).
- ▶ Les interventions de fournisseurs énergétiques pour suspension ou réduction de la puissance à la suite d'impayés se sont accrues en 2021 par rapport à 2019 (+17% de suspensions et +63% de réductions de puissance). En 2020, les interventions avaient diminué du fait notamment de la prolongation de la trêve hivernale dans le contexte d'épidémie liée au Covid-19.

# Vers une justice énergétique

- ▶ Les changements climatiques sont un vecteur d'inégalité sociale. Il faut donc, pour lutter contre ces inégalités, s'appuyer sur les principes fondamentaux qui organisent et assurent la protection de l'environnement. En parallèle, les instruments de justice sociale peuvent soutenir une stratégie de justice climatique, tout comme plusieurs principes économiques.
- ▶ Il faut penser au-delà des politiques de redistribution sociale faite pour compenser les revenus et aider les ménages à faire face à leurs dépenses. Il faut développer des actions
  - ▶ - Structurantes
  - ▶ - Pérennes
  - ▶ - préventives

## IV- La justice climatique dans les politiques publiques

*« Bien souvent, les questions climatiques sont présentées comme des évidences scientifiques qui engendreraient tel ou tel type d'action, comme si le choix politique était finalement réduit aux objectifs à remplir et ne comprenait pas les modalités pour atteindre ces objectifs. L'idée de la justice climatique permet de poser la question des modalités d'action »*

Mme Rosemberg (audition, avis CESE justice climatique pour la France, 2016)

## Piliers de l'action publique pour la justice climatique

- remettre au cœur des politiques publiques les principes fondamentaux de la justice climatique, qui participent d'une capacité d'anticipation, de prévention mais aussi de renforcement des moyens d'adaptation en tenant compte des capacités de chacun sur le plan économique, social et environnemental.
  - ↳ Droit à un environnement sain, principes de droit de l'environnement
  - ↳ Justice sociale, réalités économiques
  - ↳ Recherche : capacité d'anticipation (services climatiques)
  
- Distinguer mesures pour l'atténuation et l'adaptation

# Objectifs : lier justice sociale et adaptation au changement climatique

Définir la  
vulnérabilité  
En intégrant  
indicateurs  
juridiques

Connaître les  
trajectoires de  
vulnérabilité

Évaluer les  
inégalités sociales  
et  
environnementale

Analyser  
Processus  
décisionnels pour  
l'adaptation

## Protéger le climat pour atteindre la justice

- justice entre les individus
- justice entre les générations
- Justice entre les Etats
- Justice entre les territoires (niveau infra national) – situation des Outre Mer
- justice pour la nature

## AGIR AU PLAN INTERNATIONAL

- La réalisation d'un projet de justice climatique dans ses différentes dimensions à l'échelle internationale ne peut s'appuyer uniquement sur la reconnaissance d'obligations climatiques. Il est fondamental de mobiliser plusieurs champs d'action du droit international.
- Tout d'abord la **sécurité internationale** est un fondement essentiel de la justice climatique. Le contexte de conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie illustre la multitude de conséquences notamment écologiques et pour un temps très long de la guerre à l'échelle des territoires concernés mais également à l'échelle planétaire.



Près de 90% des déplacements ont été causés par des inondations ou des orages. Ci-dessus, des réfugiés pakistanais quittent leur village submergé par les inondation d'août 2010.

## Propositions au niveau international

- Évolution de l'encadrement de l'investissement international
- Statut pour les déplacés environnementaux

**La justice entre générations** implique de réévaluer les responsabilités et les priorités.

- La responsabilité des générations passées sur le dérèglement climatique est bien établi mais il faut aussi considérer la responsabilité des générations présentes qui, au cours des 40 dernières années, ont augmenté la concentration moyenne de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 1,3 % par année ; de 2000 à 2010, cette moyenne est passée à 2,2 % ; depuis 2007, elle atteint les 3%.
- Ainsi loin de lutter contre les sources majeures de la perturbation du climat, les générations présentes ne cessent d'augmenter leurs émissions provenant de la consommation d'énergies fossiles, de la déforestation et de l'agriculture .
- Parallèlement, les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques sur le plan de leur santé présente et future

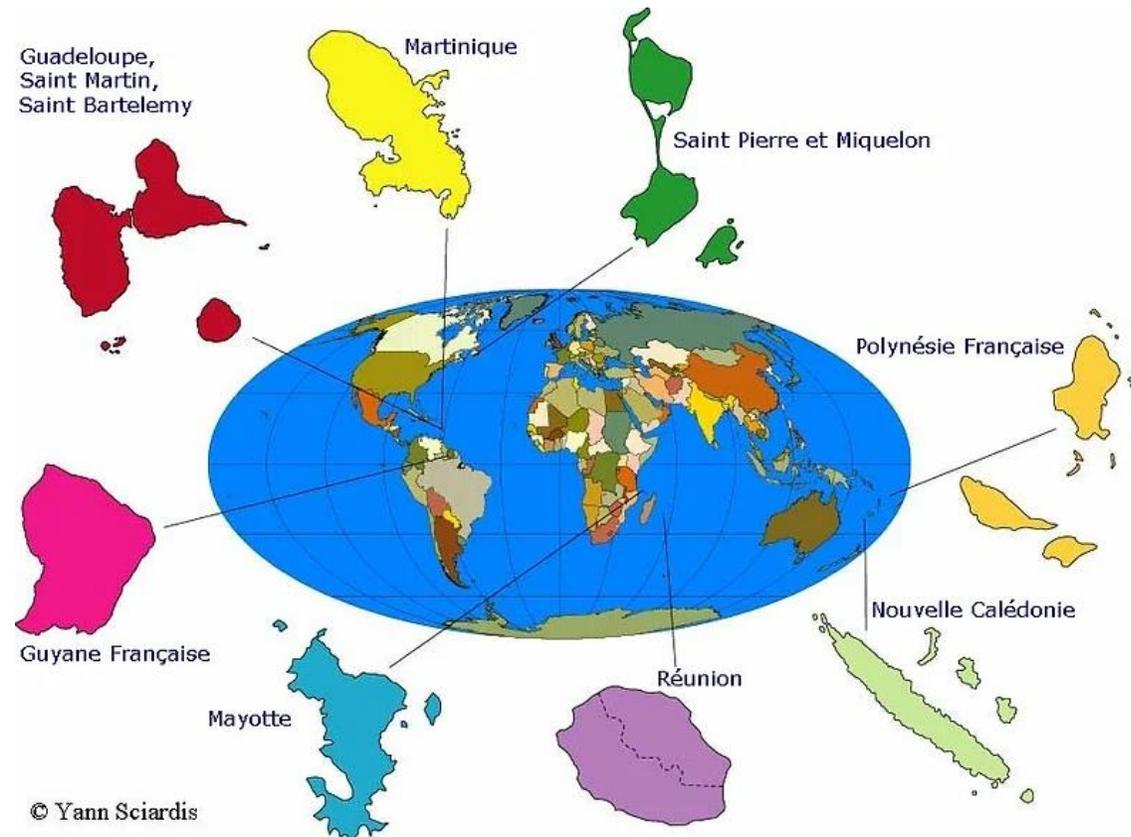
# Justice entre générations

La justice entre générations implique de réévaluer les responsabilités et les priorités.

- ▶ La responsabilité des générations passées sur le dérèglement climatique est bien établi mais il faut aussi considérer la responsabilité des générations présentes qui, au cours des 40 dernières années, ont augmenté la concentration moyenne de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 1,3 % par année ; de 2000 à 2010, cette moyenne est passée à 2,2 % ; depuis 2007, elle atteint les 3%.
- ▶ Ainsi loin de lutter contre les sources majeures de la perturbation du climat, les générations présentes ne cessent d'augmenter leurs émissions provenant de la consommation d'énergies fossiles, de la déforestation et de l'agriculture .
- ▶ Parallèlement, les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques sur le plan de leur santé présente et future

# -Agir en France

La France réunit des conditions particulièrement favorables pour réaliser un projet de justice climatique au niveau d'un pays développé. Le territoire sous souveraineté française est composé d'une large diversité d'espaces répartis géographiquement dans plusieurs régions du monde grâce à l'Outre-mer





## LES PRÉCONISATIONS

- ▶ **INTÉGRER LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES**
  - ▶ Le PNACC doit prévoir des évaluations et de mesures pour lutter contre le changement climatique pour les personnes les 20% les plus pauvres
  - ▶ Des **programmes d'investissement** revus et évalués pour une prise en compte des plus pauvres et des générations futures (analyse des effets de redistribution)
  - ▶ Des **politiques assurantielles adaptées** : le Fonds de prévention des risques naturels majeurs doit favoriser les démarches de prévention



## LES PRÉCONISATIONS

### ▶ CHOISIR UN DÉVELOPPEMENT PORTEUR DE JUSTICE CLIMATIQUE

- aménagement du territoire : élaborer le PNACC en concertation avec les collectivités
- soutien à l'innovation technologique et sociale (lien entre précarité et changement climatique)
- des politiques sociales engagées

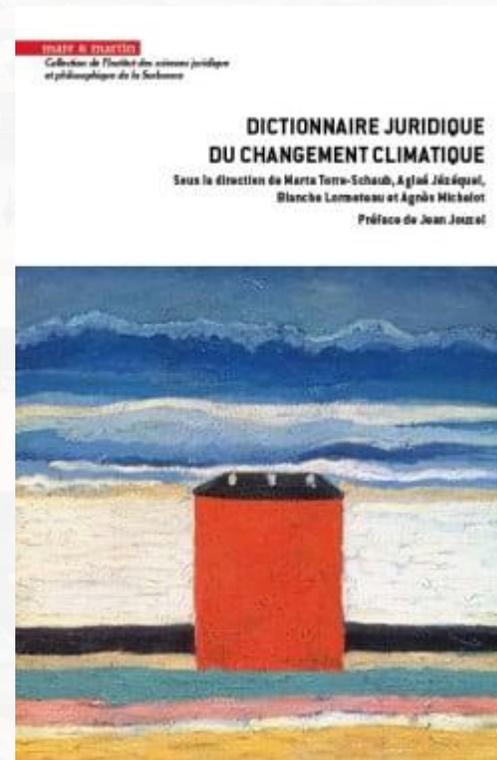
# CONCLUSIONS

## Les enjeux - les questionnements

- ▶ Le thème de la « transition » est une manière de prendre position dans ce débat et d'en proposer une lecture particulière. Parler de « transition écologique », c'est reconnaître d'une certaine façon que la société peut se mobiliser en faveur de l'écologie. Certes, cela revient à mettre l'accent sur des défis environnementaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité...), mais en s'interrogeant sur les composantes sociétales qui en sont à l'origine.
- ▶ L'enjeu, à l'heure actuelle est aussi de s'interroger sur les possibilités de réappropriation sociale de ces défis par l'agir en société. Le thème de la transition, permet ainsi d'engager la réflexion sur la portée sociétale de la transition et l'émergence de nouvelles formes d'imbrication entre le social et l'écologie.

## Aller plus loin...

- TORRE-SHAUB M. (et al.), Dictionnaire juridique sur les changements climatiques, Mare Martin, Paris, 2022.
- F. COLLART DUTILLEUL, V. PIRONON, A. VAN LANG, Dictionnaire juridique des transitions écologiques, Paris, LGDJ 2018.



Agnès Michelot (coord.) Justice climatique : enjeux et perspectives. Climate justice : challenges and perspectives, Larcier, Bruxelles, 2016, 373 p.

Avis du CESE, Justice climatique pour la France : enjeux et perspectives, 2016. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/164000685.pdf>

Jean Jouzel, Agnès Michelot. Quelle justice climatique pour la France ?. Revue de l'OFCE, 2020, Écologie et inégalités, 165 (1), pp.71-96. (10.3917/reof.165.0071).

AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p.

GIEC, *Sixième rapport d'évaluation*, « *Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability* », 28 février 2022, 3056 p. et Philip J. Landrigan et al., *The Lancet Commission on pollution and health*, Lancet, London, England, 391(10119), 2018, p. 462-512.